

PRÉVOYANCE -**«Assurés spoliés d'au moins 540 millions»**

Le PS fait campagne contre la baisse du taux de conversion du 2e pilier pour mettre fin au «hold-up» des assurances-vie.

François Nussbaum à Berne

Le comité référendaire a jusqu'à mi-avril pour réunir les 50.000 signatures contre la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP, 2e pilier) votée au Parlement en décembre. Ayant rejoint ce comité, le Parti socialiste s'est lancé dans la bataille hier. Selon lui, l'enjeu dépasse la baisse du taux de conversion à 6,4% d'ici à 2015: il faut mettre fin au «hold-up» des assurances-vie.

Baisse des rentes de 10%

La baisse du taux de conversion entraînera une réduction de 10% des rentes. «Une attaque sans précédent contre le pouvoir d'achat de centaines de milliers de retraités, qu'on ne saurait admettre sans que le peuple ne se prononce», dénonce le président du PS, Christian Levrat. Mais, derrière les raisons invoquées (pertes boursières, mauvaise conjoncture), il soupçonne d'autres enjeux.

Le conseiller national bâlois Rudolf Rechsteiner s'est penché - avec l'aide d'experts en prévoyance - sur les comptes d'exploitation 2007 des compagnies d'assurance. Notamment pour voir si la loi est respectée lorsqu'elle impose aux assurances-vie actives dans le 2e pilier de réserver aux assurés une participation aux excédents d'au moins 90% (ce qu'on appelle la quote-part légale). Selon lui, cette disposition a été torpillée au niveau de l'ordonnance d'exécution promulguée par le patron des finances, Hans-Rudolf Merz. Cette ordonnance autorise en effet les assureurs à garder pour eux-mêmes 10% du chiffre d'affaires, au lieu de 10% des excédents. Il en découle évidemment une quote-part légale bien inférieure: elle n'est que de 55% au lieu des 90% prévus par la loi.

Pour l'ensemble des douze compagnies d'assurance, en 2007, la différence en leur faveur se monte à 540 millions. Pour autant, les 842 millions versés au titre de participation aux excédents sont-ils garantis aux assurés? Nullement, répond le député: cet argent est comptabilisé avec les actifs de la compagnie et (grâce à l'ordonnance) sert à combler un éventuel déficit du compte d'exploitation. «Dans le pire des scénarios, cela signifierait que les assurés perdraient 1,8 milliard de francs», résume Rudolf Rechsteiner. Il déposera plusieurs motions au Parlement en mars, demandant au Conseil fédéral de corriger le tir. Par comparaison, les caisses de pensions autonomes garantissent aux assurés la totalité de la quote-part légale, et non 90% comme les assurances-vie (selon la loi).

Moratoire d'un an

De son côté, la conseillère aux Etats bâloise Anita Fetz veut anticiper le moment où les institutions de prévoyance seront en sous-couverture en raison de la chute des marchés financiers. Elle propose un moratoire d'au moins un an sur les mesures d'assainissement qu'elles devront prendre. Car une hausse des cotisations arriverait au pire moment de la récession, pour les employés comme pour les employeurs (lire également l'éditorial en page 12). - (L'Impartial/L'Express)

Les cantons refusent une couverture totale des caisses de pension de droit public

Les cantons ne veulent finalement pas augmenter à 100% le degré de couverture des caisses de pension de droit public. Ils expliquent notamment ce revirement par les effets de la crise financière.

Lorsque le Conseil fédéral a transmis son message, à la mi- septembre 2008, la plupart des cantons soutenaient le gouvernement. Ce dernier veut obliger les caisses de pension des cantons et des communes à augmenter à 100% leur degré de couverture d'ici 40 ans.

Découvert pour des milliards

En prévision des débats aux Chambres, les cantons ont toutefois revu leur position, a indiqué Roland Mayer, secrétaire de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), confirmant une information de la Neue Zürcher Zeitung de jeudi.

Une des raisons invoquées est la crise financière: avant même que les marchés ne s'effondrent, le découvert des caisses de pension des cantons et des communes était estimé à 16 milliards de francs. Entretemps, la situation s'est certainement nettement détériorée. - (ats)